


<b>PORTÉE</b>	<b>Ceridian Canada Ltée Avis portant sur la confidentialité – Traitement de la paie et gestion des ressources humaines</b> La déclaration suivante s'applique aux renseignements recueillis, utilisés et divulgués par Ceridian Canada Ltée. Clients du traitement de la paie :		
<b>RENSEIGNEMENTS PERSONNELS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ceridian fait la collecte des renseignements personnels nécessaires au traitement de la paie et aux services de gestion des ressources humaines directement auprès de nos clients, et il incombe à nos clients de recueillir les renseignements requis auprès de leurs employés. Dans le cas des clients des services de la gestion globale de la paie de Ceridian, celle-ci recueillera les renseignements directement auprès des employés de nos clients.</li> <li>• Les renseignements personnels recueillis par Ceridian se limiteront aux renseignements nécessaires au traitement de ses services de paie. Les renseignements recueillis comprendront le nom, l'adresse, le NAS et les renseignements bancaires.</li> <li>• Les renseignements obtenus par Ceridian en vue de fournir ses services sont présumés être des renseignements personnels.</li> </ul>		
<b>UTILISATION ET PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les renseignements personnels ne seront ni utilisés ni divulgués à d'autres fins que les objectifs précisés pour lesquels ils ont été recueillis.</li> <li>• Les renseignements personnels qui ne sont plus nécessaires pour réaliser un objectif précisé ou une obligation de la loi seront supprimés.</li> <li>• Dans le cadre de ses activités de prestation de services, Ceridian transmettra les renseignements des employés à différentes agences du gouvernement, tel que la loi l'exige en vue de respecter les mesures législatives relatives à la paie.</li> </ul> <p>Ceridian peut, en vertu d'une ordonnance de la cour, être tenue de fournir certains renseignements sur les employés à divers organismes du gouvernement. Notons par exemple, les programmes d'exécution des ordonnances alimentaires qui sont autorisés par la loi à accéder à ces renseignements. Ceridian ne divulguera aucun renseignement personnel à moins de présentation d'une ordonnance de la cour.</p>		
<b>VOTRE OPTION</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il incombe au client de fournir des renseignements exacts, complets et à jour. Les renseignements destinés au traitement de la paie seront présumés être suffisamment exacts, complets et à jour pour répondre aux besoins pour lesquels ils ont été recueillis.</li> </ul> <p>Les employés des clients de Ceridian dont les renseignements comportent des erreurs doivent les signaler à leur propre service de paie pour qu'elles soient corrigées en fonction des renseignements fournis à Ceridian par ces personnes.</p>		
<b>RENSEIGNEMENTS IMPORTANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour de plus amples renseignements concernant nos politiques, veuillez consulter notre politique de confidentialité en suivant le lien ci-dessous :</li> </ul>	<b>POUR NOUS JOINDRE</b>	<p>Toutes les questions peuvent être adressées à :</p> <p>Par courriel à : <a href="mailto:Privacy@Ceridian.ca">Privacy@Ceridian.ca</a></p> <p>Par envoi postal habituel à :</p> <p>Agent en chef de la protection de la confidentialité          Ceridian Canada Ltée          125 Garry Street          Winnipeg (Manitoba) R3C 3P2</p>